Ville d'Allauch

Les Permanences

Ses Missions

Dans le cadre de son espace d'accueil, des professionnels reçoivent individuellement sur rendez-vous les personnes résidant sur la commune d'Allauch pour les accompagner dans leurs démarches. La solidarité est également au cœur de ses missions ainsi un service de « services à la personne » géré par le CCAS s'adresse plus particulièrement aux personnes fragiles (service « maintien à domicile ») et ou ayant besoin d'aide au quotidien (service « prestations diverses »).

Permanences

Permanence CAF

Permanence assistante sociale de la Caisse d'Allocations Familiales : l'assistante sociale de la CAF reçoit sur rendez-vous les deuxième et quatrième mardis du mois, de 9h à 12h les allocataires avec enfants à charge qui rencontrent des difficultés. Pour savoir si vous relevez du service social de la CAF et obtenir un rendez-vous contactez le secrétariat social au 04 88 57 32 40.

Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (A.D.I.L 13)

Conformément à l'article L366-1 du Code de la construction et de l'habitation, l'A.D.I.L offre une expertise juridique et un appui technique et fiscal aux particuliers en matière d'habitat. À savoir :

Expertise Juridique, l'information porte sur :

- L'information sur les droits et obligations des locataires et des propriétés (bail, loyer et charges, le dépôt de garantie, état des lieux, réparations, etc...),
- la copropriété (assemblée générale, règles de majorité, travaux, conseil syndical, etc...),
- les contrats (de vente, de construction, de maison individuelle, de maîtrise d'œuvre, d'entreprise),
- les relations avec les professionnels,
- les relations de voisinage, les assurances constructions,
- l'urbanisme,
- la règlementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, etc...),

Expertise Fiscale, le conseil de l'A.D.I.L porte sur :

- Le régime des impôts locaux,
- l'investissement locatif.

Financement de l'accession à la propriété, l'A.D.I.L donne une information complète et précise sur :

- Les prêts,
- les aides au logement,
- le financement de l'amélioration de l'habitat.

Permanence : Le 1er vendredi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h, sur rendez-vous.

Permanences du CCAS

Permanences uniquement sur rendez-vous - tél : 04 91 10 44 30

ORGANISME	JOUR	HORAIRES
Association A3 - Aide Aux Aidants	1er jeudi de chaque mois	De 9h à 12h
Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	1er vendredi de chaque mois	De 9h à 12 et de 14h à 17h
Service d'Autonomie à Domicile (SAD)	Tous les mercredis	De 9h à 12h

Permanences sans rendez-vous - tél : 04 91 10 44 30

ORGANISME	JOUR	HORAIRES
Service d'Autonomie à Domicile (SAD)	Tous les mardis	De 14h à 17h
	Tous les jeudis	De 9h à 12h

Permanence CAF

La Caisse d'Allocations Familiales vous reçoit au CCAS d'Allauch tous les 2ème et 4ème mardis de chaque mois de 9h à 12h uniquement sur rendez-vous au 04 88 57 32 40 à compter du 23 août 2022

Permanence Pôle Info Seniors

Le Pôle Info Seniors tient une permanence à l'Espace Robert Ollive – Logis-Neuf, le deuxième mardi de chaque mois de 9h à 12h.
Clara ODRY, assistante de coordination, a pour missions d'ACCUEILLIR, d'INFORMER et de CONSEILLER sur : le maintien à domicile, les aides existantes pour le financement des aides à domicile, l'aménagement du logement, l'accès aux droits en matière de

santé, de retraites, d'aides pour rentrer en EHPAD....
Le Point Info Seniors peut vous aider à trouver des réponses à vos questions en vous soutenant dans vos démarches administratives et en suivant l'évolution de votre dossier.

CONTACT

MAIRIE
D'ALLAUCH
1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch
HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h